

UTILISATION D'ECHAFAUDAGE

VERIFICATION JOURNALIERE



RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Article R.4121-1 du Code du Travail : « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent: **1°** des actions de prévention des risques professionnels; **2°** des actions de d'information et de formation; **3°** la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés. »

Arrêté du 21/12/2004 : «Le chef d'établissement dont le personnel utilise un échafaudage est tenu à l'exécution de vérifications pertinentes. (...) Le chef d'établissement doit, quotidiennement, réaliser ou faire réaliser un examen de l'état de conservation en vue de s'assurer que l'échafaudage n'a pas subi de dégradation perceptible pouvant créer des dangers. »

OBJECTIFS

- ◆ Savoir accéder, circuler et travailler en sécurité sur l'échafaudage, en tenant compte d'une éventuelle co-activité sur chantier.
- ◆ Réaliser la vérification journalière et signaler toute situation dangereuse.
- ◆ Maintenir l'échafaudage en sécurité.

PROGRAMME :

- ◆ **INTRODUCTION**
 - Pourquoi développer la sécurité ;
 - Statistiques ;
- ◆ **REGLEMENTATION**
 - Responsabilité civile et pénale ;
 - Réglementation spécifique au travail en hauteur et aux échafaudages ;
- ◆ **LES DIFFERENTS TYPES D'ECHAFAUDAGES ET LEURS DOMAINES D'APPLICATION**
 - Echafaudages à cadres ;
 - Echafaudages multidirectionnels, à tubes, à colliers ;
- ◆ **LES VERIFICATIONS JOURNALIERES**
 - Définition
 - Les appuis
 - Ancrages et amarrages ;
 - Portance et inclinaison ;
 - Contreventement - Diagonale ;
 - Niveaux de travail
 - Passerelles, échelles et escaliers ;
 - Garde-corps ;
- ◆ **ACCES ET CIRCULATION SUR L'ECHAFAUDAGE**
 - Moyens d'accès
- ◆ **CLASSES de CHARGE des ECHAFAUDAGES**
 - Limites de charges préconisées ;
 - Panneaux indicatifs ;
 - Classes d'échafaudages ;
- ◆ **SECURITE de l'ECHAFAUDAGE**
- ◆ **COACTIVITE**
- ◆ **RISQUE ELECTRIQUE**

METHODES - MOYENS PEDAGOGIQUES :

- ◆ Notre formateur possède une solide expérience en prévention des risques professionnels liés au montage, démontage, réception et utilisation des échafaudages.
- ◆ Le programme est visionné par vidéo projection. Il s'appuie sur des débats et des exercices pratiques dans nos locaux, sur du matériel répondant à la norme NF.

PUBLIC CONCERNE :

Toute personne utilisant un échafaudage, à titre permanent ou occasionnel.

PRE-REQUIS :

Aucun

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 10 personnes maxi

DUREE DE LA FORMATION : 1 jour (7 heures)

EVALUATION - REMARQUES :

- ◆ En cas de réussite au QCM, une attestation de formation est remise à l'employeur afin qu'il puisse délivrer le titre d'habilitation au salarié.

MOYENS DE SUIVI :

Le formateur et les stagiaires signent une feuille d'émargement par demi-journée.